
La Transition bibliographique en France : un chantier en cours

Bibliographic Transition in France : work in progress

Auteurs :

Les opinions exprimées dans cet article sont strictement personnelles.

Christelle Gianolio, assistante systèmes et catalogue (bibliothèque), Cour internationale de Justice, christelle.gianolio@laposte.net

Emmanuel Jaslier, directeur du Département des métadonnées, Bibliothèque nationale de France, emmanuel.jaslier@bnf.fr

Annick Le Follic, rédactrice en chef de la Transition bibliographique, Bibliothèque nationale de France, annick.lefollic@bnf.fr

Françoise Leresche, chargée de normalisation documentaire, Bibliothèque nationale de France, francoise.leresche@bnf.fr

François Pichenot, responsable numérique, Médiathèque et archives de Roubaix, fpichenot@ville-roubaix.fr

Florence Tfibel, adjointe à la cheffe du service Diffusion des métadonnées, Bibliothèque nationale de France, florence.tfibel@bnf.fr

Claire Toussaint, ingénieure pédagogique à Médiat Rhône-Alpes, Université Grenoble Alpes, claire.toussaint@univ-grenoble-alpes.fr

Résumé :

Le présent article expose un état des lieux de la transition bibliographique en France, la démarche et l'organisation mise en place pour rendre les catalogues de bibliothèque compatibles avec les technologies du web sémantique et les données bibliographiques présentes au cœur du web.

Atteindre cet objectif nécessite de passer à un catalogage par entités, en s'appuyant sur le modèle IFLA LRM. Après une étude approfondie du code RDA qui a été le premier à engager cette démarche, la France a fait le choix de garder une certaine autonomie et de réaliser un code de catalogage national, RDA-FR, qui est une adaptation du code anglo-américain au contexte français.

Pour piloter ce changement, le programme Transition bibliographique a été mis en place sous l'égide des deux agences bibliographiques nationales et avec trois piliers opérationnels qui représentent les trois facettes du programme : normalisation, formation et accompagnement sur l'évolution des systèmes et des données. Les choix et les enjeux sont détaillés ainsi que les missions et les réalisations des groupes.

Cette organisation a été conçue pour assurer une circulation régulière de l'information entre les niveaux opérationnel et stratégique d'une part et entre les différents groupes d'autre part. La cohérence d'ensemble est l'une des clés de voûte du programme avec le souci d'associer et de

représenter toutes les bibliothèques françaises et institutions culturelles françaises et de prendre en compte leurs besoins et ceux de leurs usagers.

Mots-clés : formation au catalogage, systèmes de gestion de bibliothèques, Modèle de référence de l'IFLA pour les bibliothèques (IFLA LRM), règles de catalogage, ressources : description et accès (RDA)

Abstract:

This article presents a current state of the bibliographic transition in France, the approach and the organization put in place to make library catalogs compatible with semantic web technologies and bibliographic data present at the heart of the web.

To achieve this goal requires moving to entities-based cataloging, built on the IFLA LRM model. After an in-depth study of the RDA code, which was the first to take this step, France chose to keep a clear autonomy and to carry out a national cataloging code, RDA-FR, which is an adaptation of the Anglo-American code to the French context.

To drive this change, the Bibliographic Transition program was set up under the aegis of the two national bibliographic agencies and with three operational pillars that represent the three facets of the program: standardization, training and support on the evolution of systems and data. The choices and issues are detailed as well as the groups' missions and achievements.

This organization was designed to ensure a regular flow of information between the operational and strategic levels on the one hand and between the different groups on the other. Overall consistency is one of the keystones of the program with the concern to associate and represent all French libraries and French cultural institutions and to take into account their needs and those of their users.

Keywords: cataloging rules, cataloging training, IFLA Library Reference Model (IFLA LRM), integrated library systems, Ressource Description Access (RDA)



Figure 1 : logo du programme Transition bibliographique (source : Transition bibliographique, 2022)

1 Introduction

Comme bon nombre de pays européens, la Slovénie est engagée dans le mouvement international de transition bibliographique. Cette démarche est également entreprise en France depuis une dizaine d'années, avec une approche globale au niveau national. Elle est originale par rapport à celle retenue dans d'autres pays en ce qu'elle intègre une vision qui ne se limite pas à l'adoption de RDA, considéré comme un moyen et non comme une fin, pour atteindre les objectifs définis dans les nouveaux *Principes internationaux de catalogage* et répondre pleinement aux tâches utilisateurs dans le contexte du web. Pour atteindre ces objectifs, la révision en profondeur des règles de catalogage est complétée par un accompagnement national au niveau de la formation des professionnels sur les modèles de données sous-jacents et ces nouvelles règles ; cet accompagnement porte aussi sur les prérequis techniques pour une pleine réalisation effective des potentialités du modèle IFLA LRM (IFLA, 2017) dans les systèmes de gestion des bibliothèques et la récupération des données.

Après un rappel historique des travaux français et des questions qui se sont posées dès l'origine, cet article présente le programme Transition bibliographique et son organisation détaillée avec les groupes de travail mis en place, le pilotage et les réflexions en cours.

2 Un environnement institutionnel particulier

2.1 Un paysage associatif riche mais éclaté

Les choix d'organisation et de pilotage du programme Transition bibliographique ne peuvent se comprendre que si on prend le temps de considérer la situation spécifique des bibliothèques en France et l'environnement institutionnel et associatif dans lequel elles s'inscrivent. Au contraire d'autres pays, la France se caractérise en effet par la richesse et la diversité de ses associations professionnelles des bibliothèques et de la documentation, souvent organisées selon une logique de typologie des membres concernés : associations d'institutions (dont les membres sont les représentants des personnes morales que sont les établissements), comme AIBM-France¹ ou la Fulbi², ou de professionnels (dont les membres sont des professionnels adhérant à titre personnel), comme l'ABF³ ou l'ADBS⁴, voire même d'associations ne regroupant que des personnels de direction, telles l'ADBGV⁵ ou l'ADBU⁶. Ajoutons enfin que si certaines de ces associations s'intéressent à tous les sujets de leur domaine d'activité, d'autres ont comme vocation de ne se consacrer qu'à un périmètre plus restreint (les SIBG pour la Fulbi ou le numérique pour IADDNB⁷ par exemple). Un paysage donc très éclaté, malgré l'existence de l'IABD⁸, qui regroupe seize associations, mais qui ne remplit pas le rôle fédérateur que peut jouer l'ALA⁹ aux États-Unis.

2.2 Des bibliothèques publiques sous différentes tutelles

Parallèlement, le monde des bibliothèques publiques françaises n'a pas été constitué de façon monolithique, même s'il peut être regroupé schématiquement en quatre grandes catégories :

¹ Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux

² Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, documentation et information

³ Association des bibliothécaires de France

⁴ Association des professionnels de l'information et de la documentation

⁵ Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France

⁶ Association des directeurs des bibliothèques universitaires et de la documentation

⁷ Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque

⁸ Interassociation archives, bibliothèques et documentation

⁹ American Library Association

- les bibliothèques d'enseignement et de recherche, dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec le réseau des bibliothèques universitaires et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les bibliothèques de lecture publique (municipales, intercommunales ou départementales), sous tutelle du ministère de la Culture, souvent organisées en réseau à l'échelle locale ou départementale, et pour qui la Bibliothèque nationale de France constitue la « tête de réseau » au niveau national ;
- les bibliothèques de lycées et de collèges et celles des écoles élémentaires et maternelles (ne disposant généralement pas de personnel permanent), sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale ;
- enfin les bibliothèques dites du tiers-réseau, établies par le milieu associatif ou dans les comités d'entreprise, les hôpitaux ou encore les prisons.

2.3 Deux agences bibliographiques nationales

Cet environnement institutionnel spécifique explique le dualisme du pilotage de la politique bibliographique à l'échelle nationale, compétence interministérielle incarnée par la création en 1994 de deux agences bibliographiques : l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) pour le réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur, et l'Agence bibliographique nationale, département de la Bibliothèque nationale, pour le réseau de lecture publique.

Le rôle principal de l'Abes a, dès sa création, été de favoriser la mutualisation des outils de production de métadonnées – avec le Système universitaire de documentation (Sudoc), base commune des données bibliographiques des bibliothèques de l'enseignement supérieur – et des services autour de ces données : signalement, archivage et valorisation des thèses au format numérique par le dispositif STAR¹⁰, catalogue commun d'archives et de manuscrits Calames¹¹, plateforme de production et de réutilisation des données d'autorité IdRef, etc.

L'Agence bibliographique nationale, devenue en 2016 le Département des Métadonnées de la Bibliothèque nationale de France (BnF), coordonne le dépôt légal, en pilote le signalement dans la Bibliographie nationale et, de façon plus globale, la politique de production et de diffusion des données de la BnF. Interlocutrice de l'Abes et des bibliothèques de lecture publique en matière d'information bibliographique et de normalisation documentaire, elle gère des services à compétence nationale : centre ISSN¹², centre Rameau, centre Exception handicap (qui porte le dispositif Platon pour l'édition adaptée).

2.4 Une instance pour lier ces établissements : le Comité stratégique bibliographique

L'action de ces deux agences est coordonnée depuis 2012 par une instance interministérielle, le Comité stratégique bibliographique (CSB), qui regroupe les directions des deux agences et des représentants de leurs ministères de tutelle, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et ministère de la Culture (MC). Le CSB a ainsi pour vocation de fixer la politique nationale en matière de signalement et de diffusion des données produites par les bibliothèques françaises, d'évolution des catalogues collectifs, ou encore de convergence des outils et pratiques de catalogage, en particulier pour le traitement des archives et manuscrits en bibliothèques. C'est donc

¹⁰ Signalement des thèses et archivage

¹¹ Catalogue en ligne des archives et manuscrits des établissements de l'ESR

¹² International Standard Serial Number

naturellement que le CSB a confié aux deux agences bibliographiques nationales la tâche de constituer et de piloter le programme Transition bibliographique devant aboutir à l'implémentation du modèle IFLA LRM en France. Trois enjeux majeurs pour atteindre ce but : la conception d'un code de catalogage, RDA-FR, adaptation de RDA, la préparation d'un programme de sensibilisation et de formation à destination de l'ensemble des personnels de bibliothèques du territoire national, enfin la mise en œuvre d'une stratégie d'information et d'accompagnement aux évolutions normatives et techniques des éditeurs de SGB.

2.5 Une organisation structurée et inclusive

Ces impératifs se retrouvent dans l'organisation en trois groupes de la Transition bibliographique, les pilotes de ces groupes constituant l'organe directeur du programme sous la responsabilité des directeurs des deux agences. L'originalité de cette organisation réside en particulier dans les modalités de fonctionnement adoptées : les directions des deux agences pilotent, arbitrent, fixent les priorités et valident les grands choix stratégiques, mais ce sont les groupes qui font remonter les besoins d'arbitrage et d'orientation. Or la composition de ces groupes d'instruction, constitué de professionnels non seulement des deux agences, mais également de représentants des bibliothèques de tout le territoire, indépendamment de leur rattachement institutionnel, ainsi que des archivistes ou des membres de l'interprofession du livre, garantit une très forte représentativité, une transversalité des points de vue et l'assurance que chacun peut apporter ses compétences et faire remonter au niveau national ses besoins. Est ainsi favorisée une circulation de l'information descendante et remontante, mais aussi transverse, et un premier niveau de convergence des pratiques en matière bibliographique qui doit être matérialisée à terme par l'implémentation de la norme.

2.6 Une réalisation de la Transition bibliographique : le projet FNE

C'est dans ce contexte que le CSB a validé en 2017, sur proposition des deux agences bibliographiques nationales, le lancement du projet Fichier national d'entités (FNE), qui vise à doter les réseaux de l'Abes et la BnF d'un outil mutualisé de co-production des métadonnées, fondé sur l'application du code de catalogage RDA-FR, pour les entités IFLA LRM relevant auparavant du périmètre des notices d'autorité : agents, concepts, lieux, temps, œuvres... L'ambition affichée est d'étendre à terme au-delà de ce premier cercle de contributeurs la co-production à d'autres acteurs : bibliothèques de lecture publique, réseaux des archives, centres documentaires des musées et du patrimoine... Les enjeux sont multiples pour le FNE :

- Permettre l'implémentation concrète du modèle IFLA LRM et du catalogage selon le code RDA-FR en fournissant un outil commun de production aux grands acteurs du signalement bibliographique en France. À ce titre, le FNE sera le premier outil à se fonder sur l'ontologie RDA-FR, en cours d'élaboration en 2022 ;
- Garantir une mutualisation de production entre des services de production de données qui décrivent pour une part importante de leurs catalogues les mêmes entités, afin d'éviter les redondances de traitement et de saisie, et d'au contraire bénéficier de l'expertise, des enrichissements et de toutes les actions de curation de données menées sur le territoire, en les mutualisant autant que faire se peut ;
- Offrir à la communauté nationale un outil commun de gestion d'entités à forte valeur ajoutée en termes bibliographiques et de découvrabilité (« les autorités, l'or noir des bibliothèques » dit-on en France).

3 À l'origine du programme de la Transition bibliographique en France

3.1 L'élaboration des règles de catalogage françaises

Lancé officiellement en 2015, le programme Transition bibliographique s'inscrit dans le prolongement des travaux de normalisation du catalogage menés en France depuis les années 1960 dans le cadre de l'Association française de normalisation (Afnor). Contrairement à de nombreux pays où ce sont les associations professionnelles qui élaborent et maintiennent les règles de catalogage, la France a en effet fait le choix de mener ces travaux dans le cadre de l'organisme national de normalisation, et plus particulièrement de la Commission de normalisation CN46-9 Information et Documentation – Identification et Description, miroir du comité technique TC46/SC9 au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

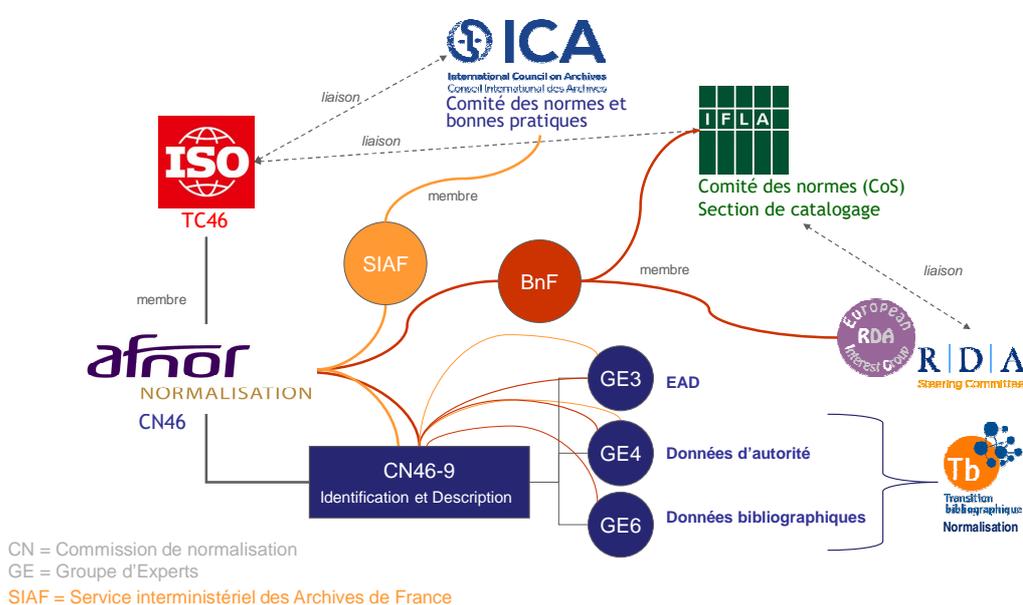


Figure 2 : Organisation de la normalisation documentaire en France, incluant l'élaboration des règles de catalogage (source : Françoise Leresche, 2022)

Ce choix correspond au souhait de disposer d'un espace de travail et de rencontre neutre entre professionnels relevant d'institutions différentes (bibliothèques, archives, musées, documentation, etc.) et d'administrations différentes (ministères de la culture, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.). De fait, il favorise la collaboration entre institutions culturelles par-delà les métiers différents, si recherchée aujourd'hui : bibliothèques et archives ont une tradition de travail en commun et d'articulation des normes spécifiques pour le profit de tous. Ce choix a une autre conséquence fondamentale qui caractérise les règles de catalogage françaises : la référence privilégiée aux normes internationales, élaborées dans le cadre de l'ISO pour les normes génériques (translittération, unités de mesure, symboles monétaires, etc.) ou de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) pour la description bibliographique et sa modélisation.

La CN 46-9 participe activement aux travaux de la Section de catalogage de l'IFLA, avec le relais des représentants français au sein du Comité permanent de la section et dans ses groupes de travail : élaboration et révision des *International Standard Bibliographic Description* (ISBD), élaboration des modèles *Functional Requirements for Bibliographic Records* (FRBR) (IFLA, 2009a) et *Functional*

Requirements for Authority Data (FRAD) (IFLA, 2009b), travaux de l'*IFLA Meeting of Experts on an International Cataloguing Code* (IME-ICC) qui ont conduit à la publication des *Principes internationaux de catalogage* (ICP) (IFLA, 2016) et à l'élaboration de l'*ISBD intégré*. Elle assure également la traduction française de ces documents normatifs après leur publication en anglais par l'IFLA. Lorsque le *Joint Steering Committee for Development of RDA* (JSC) décide d'engager la révision des *Anglo-American Cataloguing Rules, 2nd Edition Revised* (AACR) qui aboutira à l'élaboration d'un nouveau code de catalogage fondé sur le modèle FRBR et les *Principes internationaux de catalogage*, intitulé *RDA : Resource Description and Access*, la France participe aux consultations sur les états intermédiaires du texte en cours d'élaboration et envoie des commentaires au JSC (Afnor, 2009). Lors de la publication de RDA en 2010, celui-ci est d'emblée présenté comme un code à vocation internationale et rencontre le soutien de la Section de catalogage de l'IFLA. C'est donc naturellement que la France va s'interroger sur l'opportunité d'abandonner les normes françaises de catalogage, fondées sur une référence étroite aux ISBD et autres documents normatifs de l'IFLA, au profit de RDA et que la tâche d'examiner en détail ce nouveau code est confiée à la CN 46-9.

3.2 Les enjeux autour de l'adoption de RDA

En 2010, la nécessité d'une révision générale des normes françaises de catalogage est reconnue par tous. La publication de l'*ISBD intégré* rend de fait obsolètes les normes de description bibliographique fondées sur les différents ISBD spécialisés par type de ressource.

Surtout, l'importance croissante prise par la documentation électronique et la place du web dans la recherche documentaire, rend nécessaire l'évolution des catalogues pour les adapter aux standards du web et en particulier proposer une structure en réseau de l'information bibliographique. C'est l'objectif poursuivi au niveau international par les *Principes internationaux de catalogage* (2009) qui s'appuie pour cela sur les modèles FRBR et FRAD. La France partage cette analyse et souhaite aller vers des catalogues FRBRisés, non seulement en convertissant les données existantes, mais aussi en produisant directement des données bibliographiques conformes à la structure de ces modèles, avec des entités OEMI (Œuvre, Expression, Manifestation, Item).

La publication de RDA, code de catalogage fondé sur les modèles FRBR et FRAD, semble donc une opportunité qui pourrait éviter de s'engager dans de longs travaux de normalisation, alors que les bibliothèques délèguent de plus en plus aux agences bibliographiques les tâches de catalogage et la définition des règles régissant celles-ci. Toutefois, dans cette démarche, RDA est considéré comme un moyen pour réaliser un catalogue FRBRisé, ce n'est pas une fin en soi. Ce qui prime, c'est la conformité au modèle FRBR dans les choix d'implémentation – dont certains peuvent être guidés par d'autres considérations (facilité de reprise des données existantes, par exemple).

3.3 La position française vis-à-vis de RDA

Dans un premier temps, les travaux français autour de RDA se sont concentrés sur la question de l'adoption de RDA en France, essentiellement du point de vue des règles de catalogage. Deux groupes de travail sont constitués : le Groupe technique sur l'adoption de RDA en France, issu de la CN 46-9, et le Groupe stratégique qui réunit les agences bibliographiques ainsi que des représentants des ministères de tutelle et des associations professionnelles. En 2012, suite au rapport d'analyse de RDA présenté par le Groupe technique, le Groupe stratégique prend plusieurs décisions :

- Ne pas adopter RDA en l'état du fait de divergences majeures dans l'analyse bibliographique et les choix d'implémentation du modèle FRBR ;

- Participer à l'évolution de RDA pour lever progressivement les obstacles à son adoption par la France, et ceci à travers le Groupe d'intérêt européen sur RDA (EURIG) dont les deux agences bibliographiques nationales sont membres ;
- Élaborer un code français de catalogage permettant de créer des données bibliographiques FRBRisées, en s'appuyant autant que possible sur RDA, mais en conservant l'analyse française en cas de désaccord majeur. La référence principale demeure les documents normatifs élaborés par l'IFLA (modèles de l'information bibliographique, *Principes internationaux de catalogage*) et les normes internationales de l'ISO.

Ces décisions sont reprises dans un rapport d'orientation (Abes, BnF, 2012) préparé par les deux agences bibliographiques nationales, l'Abes et la BnF, et publié en 2012 qui définit une vision plus générale de l'organisation de l'information bibliographique en France. Elles sont confirmées deux ans plus tard par une déclaration des deux agences bibliographiques nationales, intitulée *De RDA en France à la Transition bibliographique*, (Abes, BnF, 2014) qui clarifie la stratégie de la France et sa position vis-à-vis de RDA. Pour atteindre les objectifs définis dans ces deux documents, une nouvelle organisation est mise en place qui confirme le rôle essentiel des agences bibliographiques dans le pilotage de cette mutation vers des catalogues adaptés au web et des bibliothèques présentes et actrices dans celui-ci : le programme Transition bibliographique.

4 Les questions soulevées autour de l'adoption de RDA

Lors de la publication de RDA en 2010, la question de son adoption par la France a été envisagée sous plusieurs aspects (bibliographique certes, mais aussi économique, organisationnel, etc.) et a soulevé différentes problématiques.

Les principaux arguments en faveur de l'adoption de RDA étaient les suivants :

- Code de catalogage conforme aux *Principes internationaux de catalogage* et fondé sur la modélisation de l'information bibliographique, en particulier les entités OEMI, permettant de créer des données exploitables dans le web des données, donc conforme aux objectifs de la Transition bibliographique ;
- Économies en termes de travaux nationaux de normalisation, l'essentiel du travail de transformation des règles pour les rendre conformes à la structure OEMI ayant déjà été fait par le JSC et la communauté des bibliothèques anglo-américaines ;
- Économies en termes de catalogage courant, la vocation internationale du code devant garantir une pratique plus large de la récupération de notices (« *copy cataloguing* ») de réservoirs étrangers, sans avoir à corriger les notices dérivées pour les adapter aux règles françaises, en particulier en matière de construction des points d'accès.

À l'inverse, plusieurs obstacles entravaient l'adoption de RDA par la France. Les points suivants avaient en particulier été identifiés :

- Abandon de la référence prioritaire aux documents normatifs de l'IFLA et de l'ISO, caractéristique de la culture bibliographique française, au profit d'un code rédigé par une communauté professionnelle particulière – les bibliothèques anglo-américaines. Ni les AACR2, ni le format MARC 21 n'étaient réellement diffusés dans les bibliothèques françaises, les bibliothèques qui les utilisaient restant une exception ;
- Une différence dans la structure des catalogues entre la France où les grandes bibliothèques ou réseaux avaient déjà une pratique courante des liens et de la navigation par rebonds, et les bibliothèques anglo-américaines où ceux-ci n'existaient pas sous forme dynamique. Or

cette absence de culture des liens se reflétait dans les règles de RDA et aurait conduit à une régression des catalogues français ;

- Une interprétation de la modélisation de l'information bibliographique en fonction de critères économiques, historiques (reprise des notices existantes) ou culturels qui ne paraissaient pas justifiés aux yeux des experts français.

En 2017, RDA évolue pour prendre en compte le modèle IFLA LRM. En effet, les modèles FRBR, FRAD et FRSAD ont été absorbés dans le modèle unique *Library Reference Model : a conceptual model for bibliographic information* (IFLA LRM)¹³. Celui-ci devient la référence pour les travaux du RSC comme pour la normalisation du catalogage en France et l'élaboration du code RDA-FR.

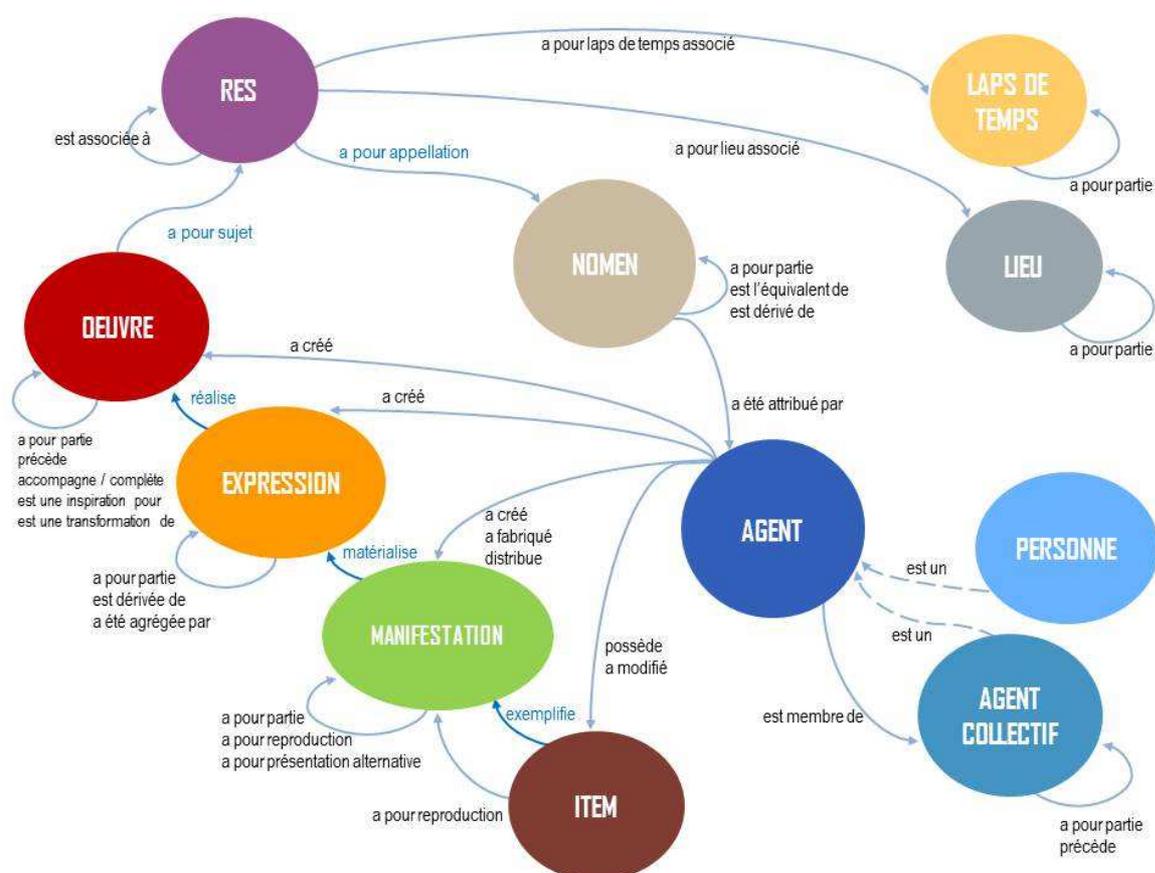


Figure 3 : schéma du modèle IFLA LRM (source : Transition bibliographique, 2022)

Avec la nouvelle version de RDA issue du « projet 3R » (*RDA Toolkit Restructure and Redesign Project*) (Dunsire, 2018), un certain nombre des arguments pour ou contre sont devenus obsolètes. Deux évolutions majeures dans les objectifs et le contenu du code ont considérablement réduit les avantages économiques de l'adoption de RDA. D'une part, RDA est devenu trop générique et trop orienté vers l'expression en RDF (W3C, 2014) de l'information bibliographique pour être utilisé directement comme un code de catalogage par les catalogueurs : toute communauté professionnelle, même ayant adopté RDA, doit définir son propre profil d'application et développer des consignes détaillées pour compléter les instructions du code et donner des exemples. Cela représente un travail de normalisation important qui incombe aux utilisateurs de RDA. D'autre part,

¹³ C'est à ce modèle qu'il sera fait référence dans la suite de l'article.

RDA ne donnant plus d'instructions précises sur la construction des points d'accès qui sont renvoyées aux consignes associées au profil d'application et autorisant l'utilisation de vocabulaires variés du moment que leur source est indiquée, l'intérêt en termes d'économies de catalogage lors de la récupération de données se réduit considérablement, du moins si la notion de cohérence des données au sein d'un catalogue et de confort d'utilisation pour les utilisateurs de ce catalogue demeure une priorité, comme l'affirment les *Principes internationaux de catalogage*.

Cette évolution a conforté les pilotes du programme Transition bibliographique que le choix fait en 2012 de créer un code de catalogage français, faisant référence à RDA mais respectant l'analyse bibliographique française dans l'implémentation du modèle IFLA LRM – le code RDA-FR *Transposition française de RDA*, était une bonne décision. Les travaux du groupe Normalisation qui élabore ce nouveau code représentent certes un investissement important en termes d'experts impliqués dans ce chantier de longue haleine, mais il permet de gérer les priorités au niveau national et de garder une certaine autonomie, alors qu'un travail similaire et davantage contraint à un suivi régulier des évolutions de RDA est de toute façon exigé des utilisateurs de RDA.

Au-delà de la question des règles de catalogage et quelle que soit la décision finale quant à l'adoption de RDA, le passage vers une nouvelle structure des catalogues, conforme à la structure en réseau du web, qui est au cœur de la transition bibliographique nécessitait un accompagnement des bibliothèques françaises.

Deux axes principaux ont été identifiés :

- Mise à niveau des connaissances des professionnels : information sur les enjeux liés au web, formation à la modélisation sous-jacente aux nouvelles règles de catalogage, mise en application progressive de ces règles ;
- Évolution des systèmes de gestion des bibliothèques pour permettre une implémentation technique effective de la nouvelle structure des catalogues, fondée sur les liens et les identifiants : nécessité d'une information en direction des fournisseurs de systèmes comme des fournisseurs de données (métadonnées associées à l'acquisition de ressources), ainsi qu'auprès des professionnels responsables de la gestion des catalogues dans les bibliothèques elles-mêmes. En parallèle, la préparation de la FRBRisation/LRMisation rétrospective des catalogues existants a été confiée aux agences bibliographiques nationales dont les catalogues (le Catalogue général de la BnF et le Sudoc de l'Abes) constituent les réservoirs majeurs pour la récupération de notices par les bibliothèques françaises.

C'est donc autour de trois grands volets que le programme Transition bibliographique a été organisé : Normalisation, Formation, Systèmes & Données.

5 Les choix français organisationnels

Dès sa création, le programme Transition bibliographique a intégré de nombreux professionnels issus des bibliothèques françaises dans ses rangs. Ainsi en 2021, 136 membres participaient à un ou plusieurs groupes de travail, dont 40 % issus des agences bibliographiques nationales que sont l'Abes et la BnF mais aussi 24 % travaillant dans des bibliothèques de l'enseignement supérieur, 21 % dans des bibliothèques spécialisées telles que la bibliothèque de la Philharmonie de Paris ou celle du Conservatoire national de musique et de danse de Paris, et 15 % dans des bibliothèques territoriales (municipales ou intercommunales). Cette diversité est un réel choix stratégique qui permet de prendre en compte les besoins des utilisateurs du code de catalogage RDA-FR, il traduit un état d'esprit qui se retrouve à différents niveaux dans les méthodes de travail et dans les processus décisionnels.

La représentation des différentes communautés professionnelles est visible dans l'organisation du programme. Elle se retrouve majoritairement au sein des trois groupes de travail : le groupe Normalisation « RDA en France », divisé en sous-groupes correspondant chacun à une ou plusieurs entités IFLA LRM (TB, 2022h), en charge de la rédaction du code de catalogage RDA-FR ; le groupe Formation en charge de la coordination nationale de l'offre de formation (TB, 2021c) et de l'animation du réseau des formateurs qui assurent des formations sur l'ensemble du territoire français (TB, 2022i) ; le groupe Systèmes & Données (S&D) qui porte les réflexions sur les évolutions techniques en lien avec le format UNIMARC via le Comité français UNIMARC (CfU) (TB, 2022a) et les logiciels de bibliothèques.

Ces groupes de travail sont eux aussi pilotés par des professionnels d'horizons variés : Françoise Leresche, chargée de normalisation documentaire ; Claire Toussaint, représentante des organismes de formation des bibliothécaires ; Christelle Gianolio, responsable de catalogue ; et François Pichenot, responsable numérique. Ils assurent la coordination technique collégiale du programme, qui correspond à un niveau de pilotage opérationnel et qui se traduit par des choix méthodologiques et organisationnels. Il s'agit aussi de traduire les orientations stratégiques de la Transition bibliographique dans les plans de travail des groupes et d'organiser ce travail. Enfin, les pilotes des groupes ont pour rôle de faire remonter des informations issues des réflexions des groupes au niveau organisationnel supérieur, le pilotage stratégique, pour éclairer leurs décisions.



Figure 4 : Schéma organisationnel de la Transition bibliographique (source : Transition bibliographique, 2021)

Le pilotage stratégique de la Transition bibliographique est assuré par les deux agences bibliographiques nationales, l'Abes et la BnF, il constitue la seconde charnière du programme. Les pilotes stratégiques informent les pilotes opérationnels des orientations validées par le Comité stratégique bibliographique (CSB) réunissant notamment les représentants des ministères de tutelles

des deux agences¹⁴ ; le CSB est l'instance décisionnelle française en matière d'information bibliographique.

Les pilotes de chaque groupe s'appuient sur les échanges avec les pilotes stratégiques pour établir leurs programmes de travail, ils coordonnent leurs actions lorsque cela est nécessaire et peuvent organiser des projets communs à plusieurs groupes si cela s'avère pertinent. On peut ainsi observer un double mouvement au sein de cette organisation, un mouvement ascendant, assuré par les pilotes des groupes qui ont un rôle d'appui à la décision en faisant remonter les informations de leurs groupes, représentant d'une large communauté professionnelle ; et un rôle descendant d'application des décisions stratégiques prises par le CSB.

Cette organisation permet au programme de la Transition bibliographique de faire infuser les enjeux qui lui sont propres au sein de la communauté des professionnels français. Ces enjeux sont parfois complexes à comprendre mais ils remportent souvent l'adhésion. Ils correspondent en effet aux valeurs partagées par les bibliothécaires, notamment celle concernant la qualité du service rendu à l'utilisateur. L'un des fondements du modèle IFLA LRM est la prise en compte du point de vue de l'utilisateur, avec cinq tâches utilisateurs : trouver, identifier, sélectionner, obtenir, explorer. Cette démarche rencontre une préoccupation forte des professionnels, celle de la prise en compte du point de vue utilisateur et de la qualité de service.

La mise en œuvre du modèle IFLA LRM dans les catalogues de bibliothèque représente un changement important de paradigme pour les professionnels. Il s'agit de basculer d'un catalogage pour constituer des notices bibliographiques décrivant chacune une ressource, avec parfois des liens entre ces notices, à un catalogage par entités, permettant de mutualiser certaines données décrivant les ressources, avec des relations plus nombreuses entre ces données. L'impact de ce changement sur les pratiques professionnelles sera important, particulièrement pour les catalogueurs, futurs producteurs de ces données, mais aussi pour l'ensemble des professionnels des bibliothèques qui assurent des activités de renseignement, de recherche bibliographique, de gestion des collections ou encore de formation des usagers. La Transition bibliographique a pris en compte l'importance de ce changement, avec les groupes Formation et Systèmes & Données ; le premier construit des formations qui s'appuient sur un discours argumenté, issu de réflexions collectives au sein du groupe, le second traite de l'impact de la Transition bibliographique sur la production des données et sur les systèmes de gestion des bibliothèques (SGB).

Cette organisation se traduit par des réunions des groupes de travail qui ponctuent l'année afin de rédiger le code RDA-FR, de construire une offre nationale de formation et de mener une réflexion sur les SGB et la production de données pouvant mener à la production de recommandations. Les pilotes des groupes Normalisation, Formation et Systèmes & Données se réunissent pour assurer la coordination technique collégiale du programme et organisent les temps forts tels que les réunions plénières. Celles-ci ont lieu deux fois par an, elles regroupent l'ensemble des membres du programme et ont plusieurs objectifs : faire circuler les informations au sein des groupes par la présentation du travail en cours, faire vivre le programme et créer une cohésion et une dynamique collective, contribuer à la montée en compétences des participants grâce à des présentations nourries.

Ainsi, par sa structuration, le programme Transition bibliographique traduit la volonté de prendre en compte les besoins et les points de vue des professionnels des bibliothèques en tant qu'utilisateurs du code de catalogage RDA-FR, un processus long mais qui garantit la qualité du code ainsi produit.

¹⁴ Il s'agit du ministère de la Culture pour la BnF et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'Abes.

6 Missions du groupe Normalisation

Dans le cadre du programme Transition bibliographique, le groupe Normalisation est chargé d'élaborer le code RDA-FR *Transposition française de RDA*, en s'appuyant autant que possible sur le code international RDA sans sacrifier l'analyse bibliographique française et en signalant les points de divergence entre les deux codes. Dans le cadre de ce travail, le groupe Normalisation est naturellement amené à suivre les travaux du *RDA Steering Committee* (RSC) et à émettre par l'intermédiaire d'EURIG des propositions ou des avis sur les évolutions de RDA. Toutefois, l'élaboration du code RDA-FR est déterminée par les besoins des bibliothèques françaises et les priorités définies par les agences bibliographiques en ce qui concerne les catégories de ressources ou les entités à traiter successivement : le calendrier des travaux est totalement indépendant de celui de RDA. C'est ainsi que le sous-groupe Concepts, Lieux, Temps est sur le point de publier les règles RDA-FR relatives à l'entité Lieu, alors que le RSC n'a pas encore vraiment abordé cette entité.

Dans la continuité de l'organisation retenue en France pour l'élaboration et la mise à jour des règles de catalogage, le groupe Normalisation est également rattaché à la commission de normalisation CN 46-9 Information et Documentation – Identification et Description de l'Afnor auprès de laquelle il rend régulièrement compte de l'avancement de ses travaux et qui organise les enquêtes publiques préalables à la publication des différents chapitres du code.

6.1 Rédaction des règles de catalogage par entité IFLA LRM

Le code RDA-FR est organisé par entités, en regroupant pour chaque entité retenue dans l'implémentation française du modèle IFLA LRM les attributs d'identification, puis les relations entre instances de cette entité et enfin les relations avec des instances d'autres entités. En conséquence, le groupe Normalisation comporte plusieurs sous-groupes, dédiés chacun à une ou plusieurs entités pour lesquelles il rédige les règles et fournit de nombreux exemples français. Six sous-groupes sont actuellement actifs :

- Manifestations et Items ;
- Œuvres et Expressions : à ce sous-groupe sont rattachés différents sous-groupes chargés d'élaborer les règles propres à des catégories particulières d'œuvres et d'expressions, ayant des attributs spécifiques (aujourd'hui, trois sous-groupes spécialisés sont actifs, dédiés respectivement aux œuvres textuelles, aux œuvres musicales et aux ressources continues) ;
- Personnes et Familles ;
- Collectivités ;
- Concepts, Lieux, Temps ;
- Relations entre entités.

Si les deux agences bibliographiques nationales jouent un rôle moteur dans l'élaboration des règles de catalogage, en assurant en particulier le pilotage des différents sous-groupes de travail, leur composition est variée : les différentes catégories de bibliothèques sont représentées pour refléter les besoins et les expertises spécifiques ; pour les entités pour lesquelles l'interopérabilité et même la collaboration dans des réservoirs partagés est souhaitée (TB, 2021b), en particulier les agents et les lieux, d'autres institutions culturelles, notamment les archives, peuvent être associées sous la forme de membres ou de liaisons.

La pilote du groupe Normalisation assure la coordination générale des travaux des différents sous-groupes en veillant en particulier à la cohérence de l'ensemble des règles en termes de vocabulaire, mais aussi d'organisation et de présentation des règles (règles relatives aux attributs d'identification,

règles générales sur les éléments de relations, définition des indicateurs de relation). Pour cela des réunions des responsables des sous-groupes de Normalisation sont organisées à intervalles réguliers dont la fréquence peut varier en fonction des dossiers à traiter.

En effet, le groupe Normalisation et plus particulièrement son petit groupe de responsables de sous-groupes est également chargé de travaux connexes à la rédaction proprement dite du code RDA-FR : après l'évaluation de la nouvelle version de RDA fondée sur le modèle IFLA LRM qui a conduit à la publication d'un rapport présenté au CSB en 2021 (TB, 2021d), il travaille aujourd'hui sur deux chantiers importants :

- La publication du code RDA-FR sous la forme d'un site web ;
- La définition d'une ontologie reflétant le code RDA-FR.

6.2 Élaboration du code RDA-FR selon des principes forts

Comme son modèle RDA dont il est une adaptation au contexte français, le code RDA-FR s'appuie sur le modèle IFLA LRM et les *Principes internationaux de catalogage*. Le modèle IFLA LRM est la référence première et principale, RDA n'étant considéré que comme une implémentation particulière du modèle dont les choix sont examinés à l'aune de l'analyse et des besoins français, et repris lorsqu'ils convergent avec ceux-ci. Dès l'origine, le code RDA-FR a été conçu comme une préfiguration d'un futur profil d'application français de RDA, c'est pourquoi la convergence avec les choix de RDA est recherchée partout où elle est possible, entraînant des évolutions des pratiques françaises lorsque ces changements, parfois importants, sont jugés pertinents au regard du modèle. C'est aussi pourquoi l'alignement entre les deux codes est précisément documenté, en signalant en tête de chaque règle du code RDA-FR sa conformité avec RDA ou l'ampleur des modifications apportées (de l'ajout de précisions à une divergence complète).

Par ailleurs, conformément à la commande initiale du pilotage stratégique de la Transition bibliographique, le code RDA-FR est d'abord un code de catalogage dont les premiers destinataires sont les catalogueurs des bibliothèques françaises, grandes ou petites. Il est distinct de l'ontologie RDA-FR qui exprime en RDF les choix d'implémentation du modèle IFLA LRM faits dans le code, mais dont certaines entités purement instrumentales sont transparentes pour les catalogueurs. À titre d'exemple l'entité *Nomen* n'est présente dans le code qu'à travers ses déclinaisons (nom ou titre, identifiant, point d'accès) traitées comme des attributs de l'entité concernée, alors qu'elle est définie comme entité dans l'ontologie pour exprimer en RDF les méta-métadonnées qui lui sont associées (langue, écriture, source, etc.). C'est déjà une différence importante pour la rédaction et la présentation des deux codes.

En ce qui concerne la rédaction proprement dite, le code RDA-FR reprend le style et le vocabulaire utilisés dans la traduction francophone de la version initiale de RDA, puisque c'était la version en vigueur au moment où ont commencé les premiers travaux de rédaction du code français. C'est un changement pour les catalogueurs français qui étaient habitués à un style plus direct et synthétique, proche de celui des ISBD, et qui doivent s'habituer progressivement au nouveau vocabulaire – l'adaptation pouvant s'avérer laborieuse et contribuer à susciter des réticences. Cependant, le code RDA-FR privilégie une approche pragmatique et concrète, fondée sur les cas de catalogage rencontrés par les membres des groupes de travail : les règles sont détaillées et illustrées de nombreux exemples, certains repris de RDA mais beaucoup correspondant à la réalité de l'édition française. Elles visent à fournir une solution aux principales situations que peut rencontrer un catalogueur dans son travail courant, en explicitant et justifiant les consignes pour permettre leur adaptation à des cas similaires mais non explicitement couverts.

Le code RDA-FR est donc nettement plus riche et complet que RDA, y compris pour des catégories de ressources bien couvertes par ce dernier. Enfin, il a vocation à couvrir tous les types de ressources présentes dans les bibliothèques françaises, qu'elles soient textuelles, musicales, cartographiques, numismatiques, etc., ou bien monographiques, publiées en série ou encore rassemblées en recueils factices. Ces différentes catégories de ressources sont intégrées directement dans les règles relatives aux manifestations, mais ont vocation à être déclinées dans des parties spécialisées du code pour les œuvres et les expressions – ce qui nécessitera sans doute un travail sur plusieurs années encore.

De même, le code RDA-FR doit fournir les règles pour toutes les entités nécessaires dans les catalogues, y compris pour l'indexation matière. L'implémentation française du modèle IFLA LRM définit de nouvelles entités dans le respect des règles d'extension du modèle : à côté de Famille et Collectivité¹⁵, d'autres entités sont définies comme des sous-classes de Res : Concept, Objet, Événement, Événement culturel (couvrant notamment les spectacles, les expositions, etc.), mais aussi Identité publique d'une personne (correspondant à une grappe de nomens utilisée par une personne)¹⁶.

Les *Principes internationaux de catalogage* mettent en avant le confort d'utilisation du catalogue par les utilisateurs comme le premier objectif des règles de catalogage. Cela correspond à la démarche du programme Transition bibliographique, mais comment l'interpréter concrètement ? À côté de la facilité que constitue la possibilité de trouver directement des réponses à une recherche bibliographique dans un moteur de recherche, avec le renvoi vers un catalogue de bibliothèque proche pour accéder au besoin au document physique, le souci de la cohérence interne d'un catalogue donné reste prédominant en France comme un moyen de garantir ce confort de recherche et l'exhaustivité des réponses à une requête posée à ce catalogue. De même, l'interopérabilité avec d'autres communautés professionnelles qui partagent les mêmes entités avec les bibliothèques, en premier lieu les agents. Cela a pour conséquence l'attention à la définition des règles pour la construction des points d'accès qui puissent être appliquées par tous, en respectant la culture française (pour les noms ou titres identifiant les instances qui relèvent du périmètre national) et en articulant les formes françaises courantes avec les formes à valeur internationale (pour les noms ou titres identifiant les instances étrangères).

Autre principe mis en avant pour trancher entre différentes options d'implémentation du modèle IFLA LRM : le principe d'économie, envisagé cette fois du point de vue des équipes de catalogage. Cela se manifeste en particulier dans les choix de modélisation des agrégats – alors que le RSC a une vision différente de ce principe, davantage orientée par des considérations de traitement automatique des données qui reporte vers les interfaces de consultation les efforts de rapprochement et de fusion des œuvres.

6.3 Prise en compte des points de divergence avec RDA

Suite à la révision de RDA, bon nombre de points de désaccord entre RDA-FR et RDA ont été levés : la priorité donnée par RDA à une interopérabilité par identifiants et alignement de graphes dans le web des données a conduit à renvoyer dans les profils d'application nationaux les règles sur les points d'accès autorisés qui ont un aspect très culturel – ce qui résout le biais anglo-américain reproché à première version de RDA. Par ailleurs, la référence au modèle IFLA LRM a clarifié certains points de modélisation qui posaient problème, en particulier en ce qui concerne les agrégats et les ressources continues.

¹⁵ Deux sous-classes de Agent également définies dans RDA.

¹⁶ Conformément aux préconisations du chapitre 5.5 du modèle IFLA LRM relatif à la modélisation des identités bibliographiques).

Toutefois, certains obstacles demeurent. Ils correspondent à une interprétation différente du modèle IFLA LRM, et par suite à des choix d'implémentation plus ou moins compatibles qui rendent nécessaires le développement de raccourcis ou des alignements en cas de granularité différente de l'information pour garantir une certaine interopérabilité entre les données produites selon les deux codes. Sont particulièrement concernés les agrégats, les relations entre agents et OEMI et la gestion des pseudonymes.

6.3.1 Traitement des agrégats qui sont des collections d'expressions

Pour les agrégats qui sont des collections d'expressions, RDA a choisi d'appliquer entre l'œuvre agrégative et l'expression agrégative le même principe de verrou que celui que le modèle IFLA LRM a défini entre œuvre, expression et manifestation pour les ressources continues (« WEM lock »). Autant cela est justifié pour des ressources qui se déploient dans le temps et dont on ne peut pas prévoir l'évolution, autant cette contrainte qui n'existe pas dans le modèle IFLA LRM semble contestable pour des agrégats monographiques. Elle conduit aussi RDA à considérer qu'il n'existe pas d'expression représentative pour les agrégats, ce qui n'empêche pas le code d'utiliser les attributs d'expression représentative pour décrire le résultat de l'agrégation. Par ailleurs, les relations avec les créateurs des œuvres agrégées sont établies au niveau de la manifestation – sans doute pour uniformiser avec le traitement des augmentations (autre catégorie d'agrégats).

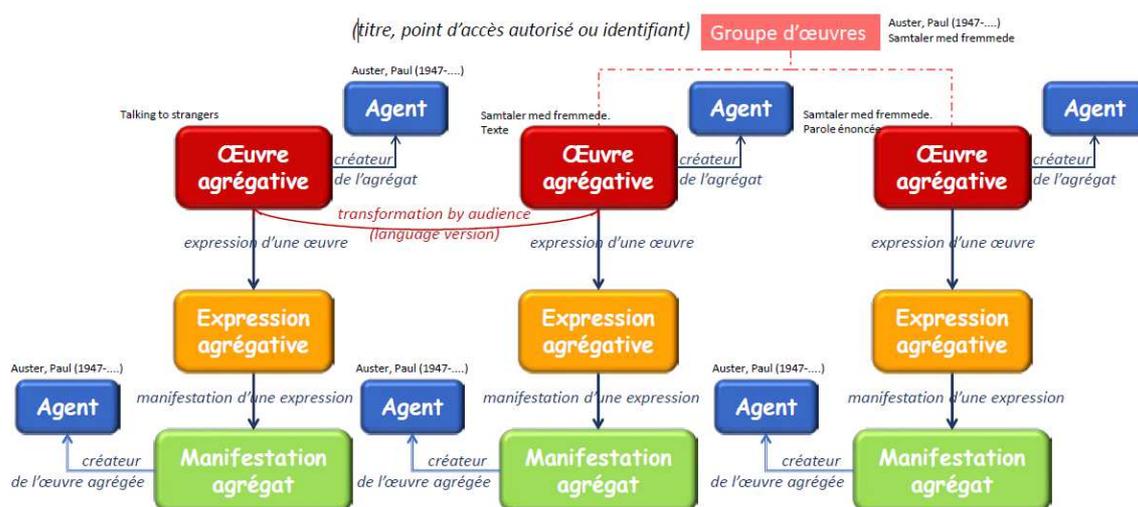


Figure 5 : Agrégats qui sont des collections d'expressions¹⁷ – Schéma de modélisation selon RDA¹⁸ (source : Françoise Leresche, 2022)

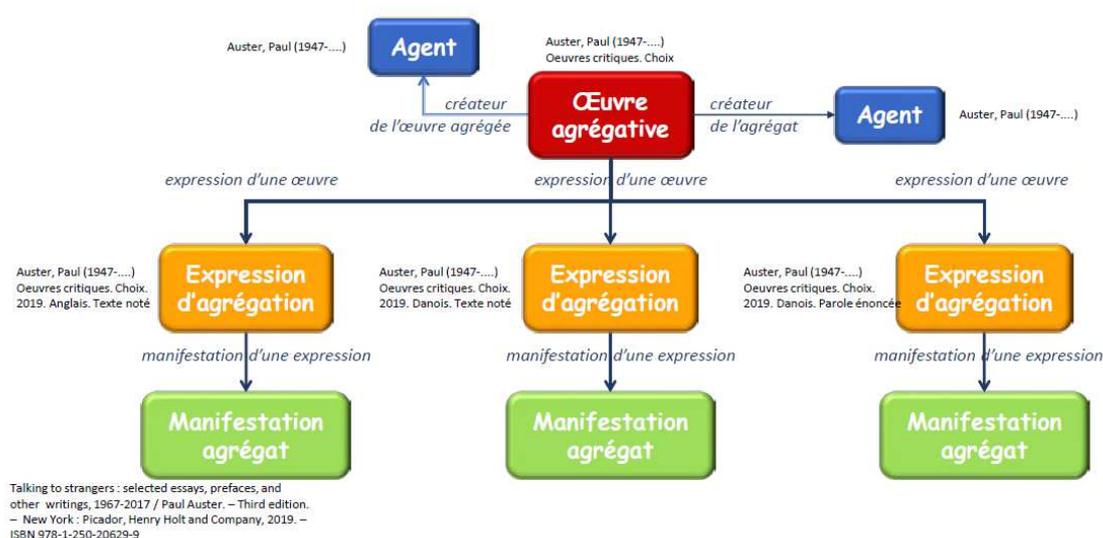
L'analyse française considère le traitement adopté par RDA peu fonctionnel (perte du regroupement par œuvre, distorsion entre agrégats et autres ressources quant à la répartition entre entités OEMI des attributs et relations), peu cohérent (qui sont les créateurs de l'œuvre agrégative correspondant à une nouvelle version, par exemple une traduction ?, divers artifices pour relier entre elles les œuvres agrégatives qui sont en fait la déclinaison d'un même agrégat) et surtout peu économique (création d'une nouvelle œuvre agrégative pour chaque nouvelle version de l'agrégat, répétition des relations aux créateurs des œuvres agrégées dans chaque manifestation). Or ces agrégats sont très

¹⁷ Le schéma de modélisation reprend un exemple (*Real world example # 3*, diapositives 30-32) donné par Kathy Glennan, présidente du RSC, lors d'une présentation à EURIG le 19 mai 2020. Voir : Glennan, 2020.

¹⁸ Les relations qui sont des raccourcis sont représentées par une flèche avec un double trait.

courants : ils représentent la majorité des ressources audiovisuelles (enregistrements sonores, DVD vidéo) et sont également très nombreux dans les ressources imprimées (œuvres complètes ou choisies, actes de congrès, etc.).

Le code RDA-FR ne crée pas d'exception pour ces agrégats et leur applique la même structure arborescente, avec un regroupement par œuvre, comme pour les autres ressources. La description du résultat de l'agrégation s'effectue majoritairement au niveau de l'expression. Les relations avec les créateurs des œuvres agrégées sont établies au niveau de l'œuvre agrégative – ce qui est plus économique en cas de rééditions multiples et aussi plus cohérent avec les règles de construction du point d'accès autorisé représentant une œuvre agrégative réunissant des œuvres d'un même créateur (œuvres complètes ou choisies, etc.)



6.3.2 Relations entre les agents et les OEMI

RDA reste marqué par l'héritage des anciennes règles anglo-américaines qui véhiculent une interprétation particulière de la notion d'œuvre et du rôle des différents intervenants. Cela se traduit notamment dans la définition des relations entre les agents et les entités OEMI, tant dans la répartition des relations entre les quatre entités que dans la distinction entre « créateurs » d'une œuvre et « autres agents associés » à une œuvre. Des différences culturelles interviennent également dans la définition de ces relations qui conduisent à une répartition différente entre les deux codes. Un exemple caractéristique est donné par les œuvres audiovisuelles, et particulièrement les films. Du point de vue français, le tournage est indissociable de la création de l'œuvre cinématographique : en conséquence, dans RDA-FR, les acteurs, mais aussi le directeur de la photographie et les autres collaborateurs technico-artistiques sont associés à l'œuvre, au même titre que le réalisateur ou le producteur ; RDA en revanche rattache les acteurs à l'expression, au même titre que les autres interprètes (musiciens ou chanteurs, pour les œuvres musicales par exemple).

Les différences d'implémentation du modèle IFLA LRM conduisent également à des répartitions différentes des relations, notamment des raccourcis comme ceux définis pour les créateurs d'œuvres agrégées (voir *supra*).

Par ailleurs, les indicateurs de relation sont généralement plus détaillés et précis dans RDA-FR, par exemple pour les travaux académiques tels que les thèses.

6.3.3 Gestion des pseudonymes et autres identités utilisées par des personnes

Alors qu'il promeut l'interopérabilité sur le web au moyen des identifiants, RDA n'est pas toujours compatible avec les identifiants internationaux. C'est notamment le cas de l'*International Standard Name Identifier* (ISNI, 2022) dont l'utilisation se répand dans l'industrie culturelle pour identifier les différents acteurs qui interviennent à un stade ou à un autre de la création ou de la diffusion des ressources. Mais l'ISNI identifie des noms sous lesquels des ressources sont produites, il ne prétend pas identifier les agents (au sens d'IFLA LRM) qui utilisent ces noms. C'est pour assurer des échanges faciles avec la base ISNI¹⁹ et garantir l'interopérabilité avec les applications utilisant l'identifiant ISNI qu'une nouvelle entité « Identité publique d'une personne » a été définie dans le code RDA-FR. Cette solution permet de rendre compte de manière précise des différentes identités qu'une personne peut utiliser pour publier ses œuvres et d'associer facilement en catalogage courant une œuvre et l'identité publique sous laquelle elle a été publiée, explicitant ainsi la construction du point d'accès représentant cette œuvre.

Le RSC n'a pas ressenti le besoin de définir une nouvelle entité et RDA utilise les attributs et relations de l'entité Nomen pour gérer les différentes identités utilisées par une personne. Cela est suffisant pour exposer les données dans le web des données, mais cela s'avère singulièrement complexe pour gérer des liens actionnables entre un créateur et ses œuvres au sein d'un catalogue.

6.4 Un chantier indispensable et de long terme

Comme RDA renvoie désormais aux profils d'application un grand nombre de règles sur lesquelles un consensus international aurait été difficile à obtenir, ce n'est plus un code de catalogage directement utilisable par les catalogueurs. Il doit être complété par des consignes locales ou propres à une communauté ou à un réseau pour traiter les cas qui se situent en dehors de son périmètre d'application.

C'est RDA-FR qui prend en charge ce qui relève de la définition d'un profil français d'application et la rédaction de consignes précises. Il complète également RDA, car il est nécessaire de définir des règles pour les entités qui sont et resteront en dehors du périmètre de RDA comme les entités fictives ou les entités utilisées en indexation matière. Ces travaux constituent la principale mission des membres du groupe Normalisation.

Cependant RDA-FR garde son autonomie par rapport à RDA, tant que des divergences d'interprétation du modèle IFLA LRM demeurent, d'autant plus que ces divergences correspondent à des besoins importants et quotidiens en catalogage courant. Cette autonomie est aussi une garantie d'indépendance quant à la gestion des priorités en fonction des besoins et projets nationaux.

Le chantier de l'élaboration du code RDA-FR représente un investissement important en termes de ressources humaines et de durée des travaux mais les résultats sont de plus en plus tangibles avec la publication des règles relatives à plusieurs entités. Pour les règles générales, le code RDA-FR devrait être complet fin 2025, le travail de définition des règles détaillées pour des catégories particulières d'œuvres et d'expression se poursuivra au-delà de cette date.

¹⁹ La BnF et l'Abes sont des agences ISNI qui attribuent des identifiants ISNI.

L'ontologie RDA-FR dont la définition commence juste viendra compléter ce travail et permettra l'expression en RDF des données créées selon le code, favorisant leur présence dans le web de données et leur alignement avec celles d'autres communautés.

7 Missions du groupe Formation

Le groupe Formation a pour principales missions la constitution d'une offre nationale de formation et la valorisation de la Transition bibliographique en France.

Ce travail se fait en interaction permanente avec les groupes Normalisation et Systèmes & Données, ce qui permet l'identification de thématiques pertinentes. Le groupe Formation s'appuie aussi sur une bonne connaissance du terrain.

Le groupe Formation se distingue du réseau national des formateurs. Les membres du groupe ont une implication plus forte. Ils participent aux quatre réunions annuelles du groupe, aux deux réunions plénières de la Transition bibliographique et ils peuvent être amenés à piloter des projets de création de formation. Quant aux membres du réseau, ils s'engagent à participer aux deux journées annuelles des formateurs, ils contribuent à la rédaction des supports pédagogiques et animent des stages. Ni le groupe Formation ni le réseau des formateurs n'ont le statut d'organisme de formation, ce sont des groupes de travail nationaux. L'organisation logistique passe donc par des organismes de formation publics, répartis sur l'ensemble du territoire.

7.1 Accompagnement de la montée en compétences du groupe Formation

L'un des points d'attention constant du groupe est de maintenir, pour l'ensemble de ses membres, un niveau de compétences et d'informations sur la Transition bibliographique et les travaux des groupes Normalisation et S&D. Cela se traduit par des temps d'échange sur des questions de fond en lien avec RDA-FR ou avec les systèmes de gestion des bibliothèques (SGB) par exemple. Pour renforcer ce besoin de compétences sur RDA-FR, le groupe Formation a débuté fin 2021 un nouvel exercice sur des cas pratiques de catalogage préparés par des experts de RDA-FR. Un document réunit le lien hypertextuel vers la notice bibliographique d'une ressource dans le catalogue de la BnF, il en décrit la modélisation avec un schéma OEMI et il fournit une grille RDA-FR par entité avec le nom et la référence de l'élément RDA-FR. Pour chaque élément, les membres du groupe doivent compléter la valeur correspondante. Dans une seconde étape de ce projet, la référence à RDA-FR sera enlevée, et à terme ce sera la modélisation qu'il s'agira de construire.



Ressources textuelles

Documentaire en RDA-FR :
- Traduction : documentaire traduit de l'anglais

(BnF @oemi)

Documentaire traduit de l'anglais

Notice bibliographique : NNB 42017622
<http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb42017622m>

Modélisation :

Traduction française d'un documentaire. Les traducteurs sont mentionnés dans les sources principales d'information. La version originale en anglais est présente dans les collections de la BnF.
Présence d'une introduction par Maurice Bloch, non signalée dans les sources principales d'information, paginée en chiffres romains : c'est un contenu additionnel propre à la Manifestation. Toutefois, pas de création de point d'accès spécifique (SUDOC). Choix des vedettes auteur - Vedettes avec précision de fonction (Dépôt légal) § 3.2 : « Les accès aux post-fiches et préfaciers sont faits uniquement pour les noms mentionnés sur la page de titre... »
Présence d'une bibliographie, d'un index et d'illustrations, sans responsabilités associées. Ils appartiennent à l'œuvre originale et ne sont pas des augmentations.

Schéma DEM :

Le schéma se concentre sur la publication décrite. La manifestation matérialisant l'expression en anglais (expression représentative de l'œuvre), bien que présente dans les collections de la BnF et donc dans le catalogue, n'y est pas représentée.

Conventions utilisées
IPP = identité publique d'une personne : entité définie dans RDA-FR suite au changement de périmètre de l'entité Personne dans IFLA LRM.
Couleur de remplissage plus claire : Instance d'entité qu'il est nécessaire de représenter dans la modélisation, mais qui n'est pas décrite dans le cas pratique.
Fiche pointillée : relation existante en modélisation, mais non enregistrée en tant que telle dans le cas pratique.
Fiche double : relation qui est un raccourci.

Figure 7 : modélisation d'un cas pratique de catalogage (source : Françoise Leresche, 2022)

Catalogage RDA-FR

Code couleur de la grille :

- L'élément RDA-FR est en noir : il fait partie des sections publiées de RDA-FR.
- L'élément RDA-FR est en rouge : l'élément n'est pas encore dans les sections publiées de RDA-FR mais il sera intégré (version de travail disponible sur [Alfresco](https://www.alfresco.com)).

Manifestation :

Élément RDA-FR	Valeur	Référence RDA-FR	Commentaire	Unimarc-LRM
Titre propre		2.3.2		
Complément du titre		2.3.4		
Mention de responsabilité		2.4.1.6		
Mention de publication		2.4.1.6		
Lieu de publication		2.8.2.6.1		
Nom de l'éditeur		2.8.5		
Date de publication		2.8.7.6.1		
Date de publication sous forme normalisée		2.8.8		
Mention de fabrication				
Lieu de fabrication		2.10.2		
Mention de collection – Titre de la collection		2.12	Cet élément n'est pas encore décrit dans RDA-FR.	
Identifiant de la manifestation		2.15		
Type de médiation		3.2.1		
Type de support		3.3.1		
Importance matérielle		3.4.2.2		

Figure 8 : grille RDA-FR d'un cas pratique de catalogage (source : Françoise Leresche, 2022)

Cet exercice possède de nombreuses qualités : en plus de permettre une montée en compétences des membres en termes d'acculturation au code de catalogage RDA-FR, il les inspire sur la possibilité de nouvelles formations et les informe sur les difficultés à anticiper pour les professionnels dans la prise en main du catalogage selon le modèle entité-relation. Il favorise aussi les échanges et les questionnements autour de l'appropriation de RDA-FR et d'IFLA LRM. Ce travail est ensuite recyclé par le groupe S&D afin de produire des données en un format UNIMARC compatible avec IFLA LRM.

7.2 Conception des formations

7.2.1 L'offre de formation actuelle

La mission principale du groupe est la conception de l'offre nationale de formations sur la Transition bibliographique. Cela se traduit prioritairement par la construction de stages et de supports pédagogiques. L'identification des thématiques est un point crucial, dont l'origine peut se trouver dans l'implémentation de parties de RDA-FR par les agences bibliographiques d'une part, dans les réflexions et échanges du groupe sur les compétences qui seront utiles pour travailler dans les logiciels de demain d'autre part.

L'offre s'organise aujourd'hui autour d'un stage de sensibilisation à l'évolution des catalogues qui se décline dans une version tous publics (TB, 2021g) et une version pour les professionnels issus des bibliothèques territoriales (TB, 2021f) ; un stage d'application des règles de catalogage RDA-FR implémentées depuis 2015 ; et enfin un stage correspondant aux sections 2 et 5 de RDA-FR pour un public d'administrateurs de SGB et d'informaticiens documentaires (TB, 2022j).

7.2.2 Les projets en cours

Plusieurs projets sont en cours de conception. Le premier a pour objectif d'accompagner la pratique de la dérivation de notices en lien avec la Transition bibliographique. Le deuxième vise à permettre d'acquérir une meilleure connaissance du modèle IFLA LRM et s'adressera dans un premier temps aux membres de la Transition bibliographique. Enfin un dernier projet de formation pourrait porter sur la connaissance des acteurs intervenants dans la chaîne du livre et dans la conception et la production des documents présents dans les collections des bibliothèques tels que les CD ou DVD.

7.2.3 Méthodologie de travail

Une fois la thématique arrêtée, le groupe formalise des objectifs pédagogiques en s'appuyant sur sa connaissance des publics cibles et des problématiques de la Transition bibliographique. Les objectifs ainsi définis permettent de fixer le périmètre en termes de contenus.

À partir de ce premier résultat, un binôme pilote une équipe en charge de la conception du stage et du support. Cette équipe réunit les membres du groupe Formation et les membres du réseau des formateurs. Les acteurs collaborent et se réunissent à distance au rythme qui leur convient, ils rendent régulièrement compte des avancées de leur dossier au groupe Formation lors des quatre réunions annuelles et font part, à cette occasion, des éventuels points qui poseraient problèmes afin de trouver une solution collective. Ces temps de concertation font souvent l'objet de riches et nombreux échanges qui ont pour objectif de créer une forme de consensus sur les choix pédagogiques et les arguments développés dans le discours des formateurs.

Une fois le support pédagogique finalisé et accompagné de notes d'utilisation, il est présenté à l'ensemble du groupe Formation et à des experts concernés par le thème du support. Un temps est

consacré à la relecture, les remarques reçues en retour sont étudiées et intégrées si elles sont pertinentes.

Focus sur les formations aux règles de RDA-FR implémentées par les agences bibliographiques

Les premières règles de catalogage implémentées par les agences de bibliothèques l'ont été en 2015. À cette occasion, des formations ont été conçues et mises en œuvre (TB, 2021e). Cette expérience a été très apprenante pour le groupe, elle a permis d'identifier plusieurs points de vigilance dans la conception de stages en lien avec les implémentations du code de catalogage RDA-FR.

Le premier point de vigilance concerne les délais entre la publication des règles de catalogage, la conception de formation correspondante et la mise en œuvre par l'implémentation dans les catalogues par les agences bibliographiques. L'identification de ce point de vigilance a donné lieu à la création d'un schéma d'implémentation prenant en compte les délais nécessaires à ces différentes étapes.

Le second point de vigilance concerne la conception. En effet, ce type de formation nécessite de nombreux exercices de mises en pratique qui sont complexes à imaginer et comporte un aspect prospectif sur les cas à traiter.

7.3 Organisation des sessions sur l'ensemble du territoire national

L'étape suivante consiste en la diffusion de la formation, sur plusieurs plans :

- Auprès du réseau national des formateurs, à l'occasion d'une session dédiée ;
- Auprès du public professionnel par la création d'une nouvelle page sur le site web de la Transition bibliographique ;
- Auprès des organismes de formation professionnelle par l'envoi d'une présentation complète.

Les formateurs se chargent ensuite de l'animation des stages, sollicités par les organismes de formation. Après 2 à 3 ans d'existence, chaque support est entièrement relu, revu et mis à jour par une équipe constituée spécialement à cette occasion.

7.4 Bénéfices de la participation au groupe Formation

La participation des professionnels au groupe Formation (TB, 2021a) se construit sur la base du volontariat, celui du professionnel et celui de son établissement de rattachement. En retour, chaque membre monte en compétences en termes de connaissance de la Transition bibliographique et développe aussi sa capacité à animer des formations sur ce sujet. Ce mode de fonctionnement participe à la diffusion de la Transition bibliographique au sein des établissements et favorise la prise en compte des pratiques professionnelles et des besoins des bibliothèques françaises. Cela permet d'éviter au groupe de développer un discours déconnecté des préoccupations des professionnels français. Quelques membres représentent des établissements francophones en dehors du territoire français en tant qu'observateurs mais de manière non significative.

Aujourd'hui l'offre de formation s'étoffe afin de prendre en compte les besoins liés à la mise en œuvre de la Transition bibliographique dans les bibliothèques françaises. Cette organisation constitue un réel atout pour la programme Transition bibliographique ainsi que pour les professionnels des bibliothèques françaises en ce qu'elle permet la production de formations d'une

grande qualité et la garantie de leur diffusion de manière équitable sur l'ensemble du territoire. Il s'agit aussi d'un formidable moyen de mutualisation dans la conception des formations et de rencontres pour des professionnels d'horizons très différents.

8 Missions du groupe Systèmes & Données

Après avoir décidé de l'adaptation de RDA pour un code français RDA-FR, le programme Transition bibliographique a officiellement démarré ses travaux en 2015 selon trois axes. L'une de ces orientations concerne les systèmes de gestion de bibliothèques (SGB) et les données bibliographiques traitées par ces systèmes. La mission principale du groupe Systèmes & Données (S&D) est « d'envisager quels pourraient être ces outils [SGB] et de préparer la migration des données des catalogues actuels vers une nouvelle structuration de l'information bibliographique » (TB, 2022g). Ces missions sont soit abordées par le groupe dans son ensemble, soit par un travail en sous-groupe.

Dès la mise en place du groupe S&D, le choix a été fait d'un pilotage par une personne hors agences bibliographiques (BnF et Abes). Il découle de la volonté d'ouvrir le champ des possibles pour les développements informatiques autour des usages des données LRMisées, sachant que les développements des systèmes des agences menés dans le cadre de leurs contraintes et besoins propres peuvent ne pas convenir à tous les autres contextes envisageables. Ce choix permet aussi de faciliter le dialogue avec les différents acteurs du marché (éditeurs de SGB, producteurs de métadonnées, communauté professionnelle) en le séparant des services de diffusion des données proposés par les agences.

8.1 Veille et expérimentations sur le traitement des données

Le groupe est composé de 30 professionnels des bibliothèques. 11 personnes proviennent de structures de lecture publique (bibliothèques municipales et intercommunales, bibliothèques départementales de prêt), 3 de bibliothèques de l'enseignement supérieur (bibliothèques universitaires) et 5 de bibliothèques spécialisées (centres de documentations et bibliothèques de comité d'entreprises). Les agences bibliographiques représentent un tiers des membres avec 3 personnes venant de l'Abes et 8 de la BnF.

Les fonctions occupées sont dans les grandes lignes des postes de responsables informatiques ou en charge du logiciel métiers, coordinateurs du catalogage ou en charge de la qualité des données (bibliographiques et/ou d'autorité). La variété des profils correspond à l'étendue de la mission du groupe : les données structurées, soit par notices bibliographiques et d'autorité, soit par notices d'entités doivent pouvoir être intégrées dans des systèmes à travers des formats d'échange compatibles et être gérées dans toute leur granularité et avec tous leurs liens. Elle permet lors des échanges d'assurer une vision globale du traitement des données et des impacts sur les logiciels à toutes les étapes : importation, correction, recherche (professionnelle et publique) et affichage.

La mission principale du groupe est d'apporter de l'information aux professionnels à travers des publications sur les évolutions d'un point de vue technique ou des expérimentations. À titre d'exemple, les évolutions du langage Rameau ont impacté les données d'autorité présentes dans les systèmes : en 2019, avec l'aide importante des agences, le groupe a proposé un document d'accompagnement pour modifier les données présentes dans les catalogues, à travers différents cas de figure (TB, 2022e). En revanche, ces dernières années n'ont pas vu d'implémentation d'évolutions liées à la Transition bibliographique dans les formats d'échanges des agences.

Concernant les expérimentations, le groupe garde une veille sur des chantiers en cours ou aboutis tel que le projet Concordance de la Bibliothèque Publique d'Information (nettoyage des données et harmonisation des pratiques de catalogage), les traitements algorithmiques pour le Sudoc, l'implémentation du modèle IFLA LRM dans des catalogues avec l'outil Noemi de la BnF et des projets autour de la visualisation des données dans les interfaces publiques (TB, 2022d).

Ces expérimentations servent aussi de matière aux journées d'étude que propose le groupe depuis 2016 (TB, 2022f). Ces journées ont traditionnellement lieu en novembre ou décembre à la BnF. Les premières éditions sont restées très généralistes sur la Transition bibliographique : en 2016 sur les usages innovants des métadonnées en bibliothèque, en 2017 avec un aperçu des chantiers que l'on peut mener sur les données et en 2018 sur l'actualité de la Transition bibliographique. Les éditions suivantes se sont focalisées sur des aspects particuliers comme en 2019 sur les données d'autorité, or noir des bibliothèques. L'édition 2020 a permis de remettre au centre l'objectif principal de la Transition bibliographique, à savoir le catalogage par entités, en présentant rapidement les quatre entités OEMI, les évolutions de l'UNIMARC pour décrire les œuvres et les expressions (permettant ainsi leur diffusion par les agences et leur importation dans les systèmes).

La dernière édition en 2021 a mis en exergue le niveau de l'Expression alors que les niveaux de l'Œuvre, de la Manifestation et de l'Item sont plus intuitifs et correspondent davantage à la structuration actuelle des données. L'objectif de cette journée 2021 était d'explicitier à travers des cas pratiques ce niveau qui est sans doute celui qui demandera le plus d'adaptation et de développement, notamment dans les parcours de recherche. Cette journée a aussi donné la parole aux clubs utilisateurs et le rôle qu'ils peuvent jouer dans les développements informatiques engagés par les éditeurs de SGB.

8.2 Présentation d'un jeu de notices encodées

L'édition 2022 des journées d'étude s'articule autour de la présentation d'un jeu de notices encodées selon le format d'échange UNIMARC et conformes à la modélisation IFLA LRM. L'un des principaux apports des dernières évolutions du format UNIMARC est en effet de pouvoir exprimer les différentes entités OEMI (on désignera par la suite sous le vocable « UNIMARC-LRM » l'ensemble de ces mises à jour). Ce jeu de données, élaboré par une équipe dont les membres sont issus des trois groupes du programme Transition bibliographique et sous la coordination du groupe S&D, se veut une illustration concrète de ces nouvelles possibilités. Les professionnels intéressés (dont les éditeurs de SGB) disposeront de la sorte de données leur permettant de mettre en œuvre trois types de tests et/ou d'expérimentations : la mise à l'épreuve et l'amélioration des outils d'import du format UNIMARC dans les systèmes ; le développement de nouvelles fonctionnalités (professionnelles et publiques) de recherche et d'affichage pourront être explorées en exploitant au maximum les liens présents dans un arbre OEMI (correspondant à la description complète d'un document décliné dans les quatre entités) ou interne au corpus (entre entités de différents arbres) ; la réflexion sur de nouvelles interfaces professionnelles de production de données et sur les différentes étapes de travail que demande la création d'un arbre OEMI à partir de zéro ou d'entités déjà existantes dans le système.

Pour la constitution de ce jeu de notices, l'équipe a profité d'un travail d'appropriation du code RDA-FR utilisé par le groupe Formation pour l'étendre à des descriptions en UNIMARC-LRM (cf. supra). Puis, à partir des notices bibliographiques actuelles et un premier arbre généré par l'outil de la BnF, elle a relu, corrigé et amendé les notices d'entités nécessaires. Ce travail a ainsi permis une montée en compétences des membres du groupe.

8.3 Collaboration pour l'élaboration de formations

Des échanges fréquents ont lieu entre les deux groupes S&D et Formation. Des membres du groupe S&D ont participé pour la première fois à la création complète d'une formation, intitulée « Administrer ses données à l'aune de la Transition bibliographique : connaissances requises pour une exploitation raisonnée des Œuvres et des Expressions » (TB, 2022j). L'apport du groupe S&D a été majeur dans la conception du discours et dans la rédaction du support de formation, notamment pour deux sections, l'une dédiée aux fonctionnements des bases de données relationnelles et l'autre sur les paramétrages possibles de SBG et les impacts pour l'interface publique du catalogue. Cette première expérience sera renouvelée pour une formation autour de la dérivation de notices destinée aux bibliothèques de lecture publique récupérant des notices de la BnF. L'apport du groupe S&D devrait concerner principalement les points d'alerte au niveau des paramétrages, notamment les filtres d'imports et des créations et mises à jour de notices. Dans les deux cas, l'expérience des membres du groupe S&D utilisant différents systèmes dans différents contextes permet de couvrir un large éventail de cas de figures, essayant de répondre aux différents contextes des stagiaires de ces formations.

8.4 Échanges avec les éditeurs de solutions logicielles pour les bibliothèques

Les précédents éléments concernent principalement les professionnels des bibliothèques. Les éditeurs de solutions logicielles pour les bibliothèques ne sont pas oubliés. Un sous-groupe dédié leur est consacré. La motivation première de création de ce sous-groupe a été la gestion des modifications des profils d'exports des agences bibliographiques. Au fur et à mesure de la rédaction du code RDA-FR, des modifications dans les règles de catalogage ont été adoptées par les agences bibliographiques, ayant des répercussions plus ou moins fortes dans les données exportées. Certaines modifications concernent uniquement les données et peuvent avoir un impact sur le rétrospectif. D'autres peuvent concerner de nouvelles zones UNIMARC qu'il faut d'abord créer dans son système pour être sûr de pouvoir les importer et les exploiter, impliquant aussi la création d'index. Et enfin il peut s'agir de changement à l'intérieur de zones UNIMARC existantes (nouvelles sous-zones ou sous-zones devenues obsolètes, indicateurs). Dans les deux derniers cas, la plupart des professionnels ont fait appel à leur fournisseur de logiciel pour intégrer ces modifications. Or, en fonction des solutions utilisées, les temps de maintenance peuvent entraîner des délais créant des décalages entre l'application concrète des changements par les agences et les capacités techniques des professionnels de les récupérer et de les exploiter.

Un premier pas a été fait en s'assurant que les deux agences bibliographiques appliquent les évolutions aux mêmes rythmes. Ensuite en concertation avec des éditeurs de SGB, un rétroplanning d'implémentation a été adopté (TB, 2022c) en 2019.

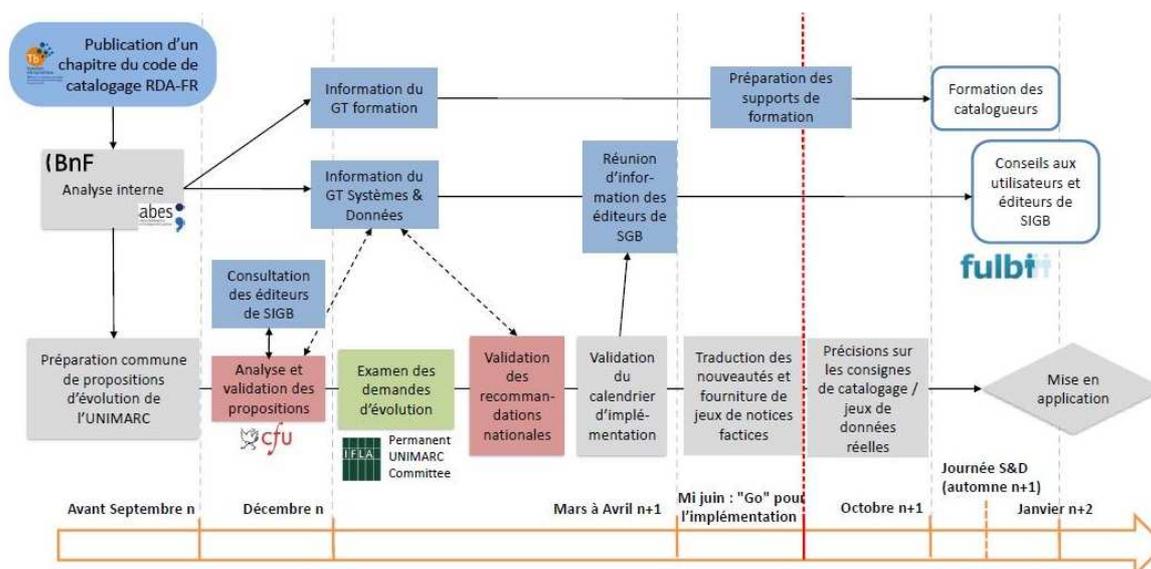


Figure 9 : Procédure d'évolution du format et des données des agences (source : Transition bibliographique, 2020)

Depuis lors, la pandémie, puis l'absence de changement des formats d'exports liées à la Transition bibliographique n'a pas forcément permis de le confronter à la réalité. Quels que soient les changements apportés par les agences dans leurs formats d'exports, ce schéma a pour vertu de notifier les éditeurs de SGB, avec la documentation idoine avant l'été pour une mise en œuvre au premier janvier suivant.

L'année 2022 a également été riche en échanges avec les éditeurs de SGB. Suite à la publication par le groupe Normalisation du « Rapport d'évaluation de RDA révisé (2019) » (TB, 2021d) le groupe S&D a été mandaté pour faire une analyse d'impact auprès des éditeurs de SGB. À une approche très théorique, le groupe S&D a préféré discuter directement avec les éditeurs. Au cours du premier semestre, les membres du groupe ont mené 14 entretiens d'acteurs du marché français. Ces entretiens ont souligné la nécessité d'avoir une feuille de route pour la suite de la Transition bibliographique, notamment au-delà de la publication complète du code RDA-FR prévue pour 2025, afin que les éditeurs puissent avoir une vision claire et un calendrier sur lequel fixer leur propre développement. Les éléments de conclusion seront rendus à la réunion du Comité stratégique bibliographique (CSB) de décembre 2022 et feront l'objet d'une communication ultérieure sur le site de la Transition bibliographique au début de l'année 2023.

Le sous-groupe Dialogue avec les éditeurs associe également les clubs utilisateurs des logiciels de bibliothèques, regroupés en une fédération, la Fédération des Utilisateurs de Logiciels pour Bibliothèques, Information & Documentation (Fulbi, 2022). Cela permet de réunir les deux versants, à savoir les professionnels de bibliothèques qui utilisent les logiciels et ceux qui les produisent. Le souhait du groupe S&D est de donner les informations suffisantes aux clubs utilisateurs pour discuter d'évolutions avec leur fournisseur de SGB. Il reste un dernier acteur à intégrer à cette discussion : les fournisseurs de métadonnées. Certains sont spécialisés dans la fourniture de notices (tel Electre...) ou fournissent les données en plus de l'acquisition de documents (principalement des fournisseurs audiovisuels tels qu'Adav, RDM, Colaco, CDMail, GAM...). L'évolution vers un catalogage par entités peut avoir de fortes répercussions, notamment pour les fournisseurs dont il ne s'agit pas du service premier.

8.5 Actions nationales et internationales au sein du Comité français UNIMARC

Un de ces fournisseurs a déjà intégré une partie du dialogue à travers sa participation au Comité français UNIMARC (TB, 2022a). Le CfU a été créé en 2000 à l'initiative de la Fulbi et de la BnF. Il s'agissait d'avoir une structure permanente au niveau national pour préparer la position française sur certains dossiers au sein du Permanent UNIMARC Committee (PUC), organisme international. À ce titre la première mission du CfU est de recenser, d'examiner et de formaliser les demandes d'évolution du format UNIMARC pour les porter devant le PUC. Le CfU examine également les demandes d'évolution soumises au PUC par des bibliothèques étrangères. Il assure la diffusion de l'information sur les travaux du PUC et la traduction française des formats UNIMARC. Il publie également des recommandations dans le cadre des échanges de données bibliographiques en France, comme la recommandation sur la description des données d'exemplaire pour l'échange d'information bibliographique en format UNIMARC, publiée en 1998 et revue en 2020 (TB, 2022b).

La composition du groupe reflète l'hétérogénéité de la communauté française utilisant l'UNIMARC : on y retrouve bien sûr des professionnels issus des agences bibliographiques (Abes et BnF) et de bibliothèques de lecture publique et universitaires), mais aussi des représentants des fournisseurs de données bibliographiques et des éditeurs de SGB. Ses membres ont un rôle important de recensement des besoins et demandes d'évolutions : les représentants des agences recueillent notamment les remarques des publics qu'elles desservent. Le CfU peut également être contacté par le biais de ses membres ou du site de la Transition bibliographique. Chaque année, une fois les besoins identifiés, ils sont analysés par le groupe, qui discute des possibilités d'évolution du format qui pourraient permettre d'y répondre. L'hétérogénéité du groupe permet d'alimenter la discussion avec différentes perspectives : bibliographique avec les professionnels des bibliothèques présents ; d'informatique documentaire et de compatibilité technique avec l'intégration récente de fournisseurs de SGB. Un ou plusieurs rédacteurs au sein du CfU prend ou prennent en charge la mise en forme des propositions dans le formalisme demandé par le PUC. Les propositions rédigées sont relues collectivement par le CfU, puis transmises au PUC quelques mois avant la réunion annuelle qu'il dédie à l'examen des propositions d'évolution du format.

Lors de cette réunion annuelle, le représentant ou la représentante du CfU présente les propositions françaises, qui sont débattues puis rejetées ou acceptées, le cas échéant avec des modifications. Une fois acceptées, les évolutions sont publiées et intégrées au format par le PUC, et peuvent être implémentées. Le CfU traduit et publie alors les mises à jour du format sur le site TB. Dans le cas de propositions d'évolution particulièrement complexes, un document de travail présentant les problématiques en jeu peut être rédigé par le CfU et transmis au PUC pour discussion en amont de la rédaction d'une ou plusieurs propositions d'évolution du format. Dans ce cas, le document de travail est présenté la première année, et la ou les propositions sont rédigées et discutées l'année suivante.

Pour pouvoir mettre en œuvre la Transition bibliographique dans les données, il est nécessaire que les formats utilisés par les bibliothèques et leurs partenaires pour produire et échanger leurs données soient conformes à IFLA LRM et à RDA-FR. UNIMARC étant le format d'échange national français, et également le format de production d'un grand nombre de bibliothèques, le rôle du CfU est essentiel. Il rédige et défend les propositions d'évolution du format permettant son adéquation avec ce modèle conceptuel et ce code de catalogage. Une série de propositions présentées par le CfU en 2020 et publiées par le PUC en 2021 permettent désormais de créer des notices d'œuvres et d'expression en UNIMARC. De premiers éléments avaient été adoptés par UNIMARC dès 2012 sur proposition française.

8.6 Développement de Bibliostratus, outil d'alignement de métadonnées

Le groupe S&D accompagne enfin les professionnels des bibliothèques à travers la fourniture d'un outil d'alignement de métadonnées, Bibliostratus. Les établissements documentaires français sont en effet vivement incités à intégrer dans leurs notices locales les identifiants des notices décrivant la même entité dans le catalogue général de la BnF, le Sudoc²⁰ ou IdRef²¹. Ces établissements pourront de la sorte tirer bénéfice des travaux de LRMisation menés par chacune des deux agences nationales. Bibliostratus propose un ensemble de fonctionnalités permettant de réaliser les alignements nécessaires. Le logiciel, placé sous licence GNU (TB, 2022k), évolue régulièrement, selon les besoins exprimés par les utilisateurs. Ces derniers peuvent bénéficier d'accompagnement sous forme de documentation, d'un forum ou encore d'ateliers.



Figure 10 : picto de Bibliostratus (source : Transition bibliographique, 2022)

Si Bibliostratus est avant tout conçu comme un outil dédié à la Transition bibliographique, il vient également combler le manque manifeste d'outils de curation de données simples à prendre en main, sans connaissance en programmation, pour réaliser diverses sortes de travaux sur les données.

Le groupe S&D a donc plusieurs rôles. Il se concentre sur le présent pour faciliter les échanges entre les différents acteurs de la Transition bibliographique et les accompagner dans les évolutions avec la production de documentation. Il regarde aussi vers le futur pour anticiper et imaginer la façon dont le catalogage par entité va impacter le travail des professionnels et les services qu'ils offrent à leurs usagers.

9 Conclusion

Après une dizaine d'années où la rédaction de nouvelles règles de catalogage en vue d'un catalogage par entités a été au centre des travaux, cette phase arrive progressivement à son terme et ce sont les deux autres facettes du programme qui vont devenir prédominantes. Cette nouvelle phase est tout aussi forte en enjeux en ce qu'elle permettra la mise en œuvre réelle des nouvelles règles de catalogage dans des catalogues dont la structure relationnelle exprime les relations entre entités.

Cette structure relationnelle présente une rupture avec la structure actuelle des catalogues, elle doit être appréhendée par l'ensemble des professionnels afin de permettre l'amélioration des services à l'utilisateur ou la création de nouveaux à partir de l'expérience utilisateur. Sa mise en place dans l'ensemble des bibliothèques françaises représente un chantier de longue haleine qui sera accompagné par les agences bibliographiques en termes de fourniture de données et de LRMisation progressive des catalogues. En effet, le renouvellement des SGB est soumis à des contraintes

²⁰ Le catalogue du Système Universitaire de Documentation (Sudoc) est le catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche et maintenu par l'Abes (Abes, 2022b).

²¹ L'application web « Identifiants et Référentiels pour l'Enseignement supérieur et la Recherche » (IdRef) est une développée et maintenue par l'Abes. IdRef permet à des utilisateurs et à des applications tierces d'interroger, de consulter, de créer et d'enrichir des autorités (Abes, 2022a).

économiques et aux décisions locales des établissements et de leurs tutelles : c'est pourquoi un travail, impliquant à la fois les groupes Formation et S&D, est engagé en direction des professionnels de bibliothèque et des fournisseurs de SGB pour expliquer les bénéfices et les enjeux de la Transition bibliographique. Ce travail est appelé à se poursuivre sur le long terme, avec une attention toujours importante portée à la qualité et aux évolutions en cours au niveau international, tout en intégrant la mise en avant de réalisations concrètes innovantes, considérées comme autant de sources d'inspiration pour la communauté professionnelle dans son ensemble.

10 Bibliographie

Abes, 2022a. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (France), À propos d'IdRef. En ligne : https://www.idref.fr/a_propos.jsp [consulté le 30 août 2022].

Abes, 2022b. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (France). Page d'accueil du Sudoc. En ligne : <http://www.sudoc.abes.fr> [consulté le 30 août 2022].

Abes, BnF, 2012. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (France), Bibliothèque nationale de France. Rapport d'orientation pour le Comité stratégique bibliographique. En ligne : https://www.transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2019/03/rapport_csb.pdf [consulté le 18 août 2022].

Abes, BnF, 2014. Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (France), Bibliothèque nationale de France. De RDA en France à la Transition bibliographique. En ligne : https://www.transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2015/05/communiqu201411_transition_bibliographique.pdf [consulté le 18 août 2022].

Afnor, 2009. Association française de normalisation. Commission de normalisation CG46/CN357 Modélisation, production et accès aux documents. French comments on RDA. En ligne : <http://www.rda-rsc.org/archivedsite/docs/5rda-fulldraft-chairfolup7.pdf> [consulté le 18 août 2022].

Dunsire, Gordon, 2018. Outcomes of the RDA Toolkit Restructure and Redesign Project. En ligne : <http://www.rda-rsc.org/sites/all/files/RSC-Chair-19.pdf> [consulté le 20 août 2022].

Fulbi, 2022. Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, information & documentation (France). Statuts de l'association. En ligne : <https://fulbi.fr/qui-sommes-nous/statuts-de-lassociation/> [consulté le 10 août 2022].

Glennan, Kathy, 2020. RSC Report to EURIG, 19 May 2020. En ligne : <http://www.rda-rsc.org/sites/all/files/Eurig%20report%20from%20RSC%20Chair.pdf> [consulté le 28 août 2022].

IFLA, 2009a. IFLA Study Group on the Functional Requirements for Bibliographic Records. Functional requirements for bibliographic records : final report, Saur, 1998. Révisé en 2009. En ligne : https://cdn.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/cataloguing/frbr/frbr_2008.pdf [consulté le 20 septembre 2022].

IFLA, 2009b. IFLA Working Group on Functional Requirements and Numbering of Authority Records (FRANAR). Functional requirements for authority data : a conceptual model : final report, K. G. Saur, 2009. En ligne : https://cdn.ifla.org/wp-content/uploads/files/assets/cataloguing/frad/frad_2013.pdf [consulté le 20 septembre 2022].

IFLA, 2016. IFLA Cataloguing Section and IFLA Meetings of Experts on an International Cataloguing Code. Statement of International Cataloguing Principles: ICP. 2016 edition with minor revisions, 2017. En ligne : https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/icp/icp_2016-en.pdf [consulté le 20 septembre 2022].

IFLA, 2017. IFLA FRBR Review Group. Consolidation Editorial Group. IFLA Library Reference Model : a conceptual model for bibliographic information, IFLA, 2017. En ligne : https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/frbr-lrm/ifla-lrm-august-2017_rev201712.pdf [consulté le 20 septembre 2022].

ISNI, 2022. ISNI International Agency. *Home page of ISNI*. En ligne : <https://isni.org> [consulté le 30 août 2022].

TB, 2021a. Programme Transition bibliographique (France). *Le nouveau visage du groupe Formation de la Transition bibliographique*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/2021-12-01-nouveau-visage-groupe-formation-transition-bibliographique/> [consulté le 6 juillet 2022].

TB, 2021b. Programme Transition bibliographique (France). *Le projet Fichier national d'entités*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/fne/fichier-national-entites/> [consulté le 20 août 2022].

TB, 2021c. Programme Transition bibliographique (France). *Offre de formation*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/modalites-pratiques/> [consulté le 12 mai 2022].

TB, 2021d. Programme Transition bibliographique (France). *Rapport d'évaluation de RDA révisé (2019)*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/2021-06-24-rapport-evaluation-rda-revise-2019/> [consulté le 10 août 2022].

TB, 2021e. Programme Transition bibliographique (France). *Stage « Règles de catalogage RDA-FR relatives aux manifestations en application depuis 2015 »*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/stage-regles-rda-fr/> [consulté le 6 juillet 2022].

TB, 2021f. Programme Transition bibliographique (France). *Stage « Sensibilisation à l'évolution des catalogues » pour la lecture publique*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/programme-stage-sensibilisation-a-levolution-des-catalogues-pour-lecture-publique/> [consulté le 6 juillet 2022].

TB, 2021g. Programme Transition bibliographique (France). *Stage « Sensibilisation à l'évolution des catalogues » pour tous publics*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/stage-sensibilisation/> [consulté le 6 juillet 2022].

TB, 2022a. Programme Transition bibliographique (France). *Comité français UNIMARC*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/unimarc/comite-francais-unimarc/> [consulté le 10 août 2022].

TB, 2022b. Programme Transition bibliographique (France). *Description des données d'exemplaire pour l'échange d'information bibliographique en format UNIMARC*. En ligne : https://www.transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2022/05/Description_FormatUNIMARCEchange_Exemplaire_2022.pdf [consulté le 10 août 2022].

TB, 2022c. Programme Transition bibliographique (France). *Échanges avec les éditeurs de SGB*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/consultation-des-editeurs/> [consulté le 10 août 2022].

TB, 2022d. Programme Transition bibliographique (France). *Expérimentations et chantiers*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/frbr-veille-experimentations/> [consulté le 10 août 2022].

TB, 2022e. Programme Transition bibliographique (France). *Impacts de la réforme de Rameau dans les pratiques de catalogage et les SIGB en 2019*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2022/05/2019-03-05-reforme-rameau.pdf> [consulté le 10 août 2022].

TB, 2022f. Programme Transition bibliographique (France). *Journées professionnelles sur les métadonnées en bibliothèques*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/journees-professionnelles/> [consulté le 10 août 2022].

TB, 2022g. Programme Transition bibliographique (France). *La Transition bibliographique en France*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/enjeux/position-francaise-rda/> [consulté le 10 août 2022].

TB, 2022h. Programme Transition bibliographique (France). *Présentation des sous-groupes de normalisation*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/rda-fr/normalisation-en-cours/> [consulté le 12 mai 2022].

TB, 2022i. Programme Transition bibliographique (France). *Répertoire des formateurs*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/repertoire-formateurs/> [consulté le 12 mai 2022].

TB, 2022j. Programme Transition bibliographique (France). *Stage « Administrer et structurer ses données à l'aune de la Transition bibliographique : connaissances requises pour une exploitation raisonnée des Œuvres et des Expressions »*. En ligne : <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/programme-stage-administrer-structurer-donnees/> [consulté le 10 août 2022].

TB, 2022k. Programme Transition bibliographique (France). *Bibliostratus : STRatégie d'Alignement d'URIs pour la Transition bibliographique*. En ligne : <https://github.com/Transition-bibliographique/bibliostratus> [consulté le 10 août 2022].

W3C, 2014. World Wide Web Consortium. *Resource Description Framework (RDF)*. En ligne : <https://www.w3.org/RDF/> [consulté le 14 septembre 2022].